

Berne et Hauteville, 15.9.1990

Concerne: article constitutionnel sur l'énergie

Madame, Monsieur,
Chère consoeur, cher confrère,

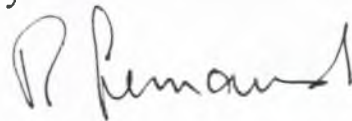
Faut-il, par les temps d'inflation que nous connaissons, donner à la Confédération des compétences en matière d'énergie, qui ne peuvent que renchérir et raréfier ce bien ? Le Comité contre l'article constitutionnel sur l'énergie répond résolument non, conscient qu'à l'avenir, l'énergie doit rester à portée de bourse des plus défavorisés.

Le Comité entend démontrer que l'économie privée suisse figure en tête du palmarès international des économies d'énergies. Elle a fait ses preuves, contrairement à la Confédération dont la politique en la matière a jusqu'ici développé des effets plutôt inquiétants et qu'il ne s'agit pas d'accentuer.

Vous trouvez en annexe deux articles défendant ce point de vue. Ils font partie d'un envoi de six articles diffusés de façon à vous assurer une certaine exclusivité régionale. Je joins également à cet envoi un commentaire du conseiller national Jean-François Leuba.

Je vous remercie d'en faire un bon usage, et je vous présente, Madame, Monsieur, chère consoeur, cher confrère, mes bonnes salutations.

Raymond Gremaud



Annexe: deux articles "rayonnés"

un commentaire du conseiller national Jean-François Leuba

Article sur l'énergie

ORGANISER LA PENURIE ?

L'énergie est un facteur vital pour notre économie et notre bien-être. Même si elle est abondante aujourd'hui, chacun est conscient qu'il faut l'économiser. Est-ce une raison suffisante pour donner à la Confédération des pouvoirs accrus en la matière ?

D'abord, et contrairement à ce qu'indique le titre, il ne s'agit pas d'un article sur l'énergie, mais sur les économies d'énergie, ou comme certains le disent, sur l'organisation de la pénurie d'énergie.

L'article constitutionnel, même édulcoré comme il l'a été par les Chambres, donnerait à la Confédération la possibilité d'édicter des principes applicables à la consommation économe et rationnelle de l'énergie (al 2b). Elle pourrait donc décider, à la place de l'économie ou du particulier, comme il convient de se chauffer, de se déplacer ou à quel type de produit on doit renoncer. Or, précisément parce que l'énergie est vitale pour notre développement économique, il ne faut pas laisser aux technocrates le soin de décider ce qui est bon et ce qui est mauvais.

En bonne doctrine libérale, il est légitime que l'Etat intervienne en période de pénurie pour éviter que seuls ceux qui en ont les moyens se procurent des biens indispensables. Mais où est la pénurie d'énergie aujourd'hui ? Qui donc s'est vu refuser le courant dont il a besoin ou l'essence pour sa voiture, au moment d'ailleurs où les CFF s'apprêtent à augmenter fortement leur consommation de courant dans le cadre de Rail 2000.

Le chaos

Aujourd'hui, l'énergie est, dans notre pays, abondante et bon marché, et cela parce qu'elle est le produit de l'économie privée. Les seules difficultés surgissent précisément là où la Confédération a déjà des pouvoirs, comme en matière d'énergie atomique (art. 24 quinquies CF). Or la politique atomique de la Confédération donne une assez bonne image de ce que devrait être le chaos originel (Kaiseraugst, Ollon, etc.)!

La Confédération a déjà le droit d'édicter des dispositions législatives sur le transport de l'énergie électrique (art 24 quater CF). Or, justement, elle se montre incapable depuis plus de quinze ans de permettre à EOS d'achever la ligne 380 kV Galmiz-Verbois, ce qui constitue la plus grave menace de perturbation dans la fourniture d'électricité en Suisse romande!

Faut-il vraiment permettre à la Confédération de semer le désordre ailleurs en matière énergétique ?

Sans doute la production ou la consommation d'énergie peuvent-elles nuire à l'environnement. Mais ce sont précisément les dispositions sur la protection de l'environnement qui doivent tracer la limite au-delà de laquelle l'énergie doit céder le pas à la nature.

Cantons dans le coup

Enfin, la plupart des cantons ont pris des mesures en matière d'économie d'énergie, selon un programme établi à l'instigation de la Confédération à la suite du rejet, en votation populaire, en 1983 (ce n'est pas si vieux) d'un premier article sur l'énergie.

Selon un rapport de mai 1990 du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, "des progrès (souligné dans le texte) ont à nouveau été accomplis dans la mise en oeuvre du Programme de politique énergétique". Par exemple, des prescriptions sur l'isolation thermique des bâtiments sont en vigueur dans 22 cantons rassemblant 97 % de la population suisse. Et c'est au moment où les cantons font ce qu'ils doivent, selon leur sensibilité propre, et au rythme propre à chacun, que la Confédération veut intervenir avec de nouvelles prescriptions!

Nous avons besoin d'une politique énergétique claire, et non d'un article sur l'organisation de la pénurie d'énergie. Ce dernier ne peut être que dangereux ou inutile.

Le projet du Conseil fédéral était dangereux, le texte sorti des Chambres est largement inutile, mais reste implicitement dangereux. C'est pourquoi il faut voter non à l'article constitutionnel proposé.

Jean-François Leuba
Conseiller national

Article énergétique

INUTILE ? NON, DANGEREUX!

Le 23 septembre, peuple et cantons ne se prononceront pas seulement sur les deux initiatives antinucléaires, mais également sur l'article constitutionnel sur l'énergie. De cet article, certains veulent faire croire qu'il permettra au brave Helvète d'économiser l'énergie en douceur.

Oh le noble but, serait-on tenté de croire! Malheureusement, la réalité est toute autre. En fait, jouant sur la mauvaise conscience et l'ignorance du public, les promoteurs de cet article constitutionnel veulent donner à la Confédération des compétences supplémentaires en matière d'énergie, compétences qui ne pourront que s'exercer au détriment des cantons, de l'économie et du consommateur. Pour comprendre cet enjeu et dénoncer le rôle inévitablement pernicieux que jouera le nouvel article, il faut une fois pour toutes tordre le cou à trois mythes complaisamment répandus.

Premier mythe: on gaspille l'énergie en Suisse. Combien de fois n'entend-on pas répéter que le Suisse gaspille l'électricité et que la boulimie de ressources ne cesse de croître ? Naturellement, qui veut tuer son chien dit qu'il a la rage; mais en l'occurrence, c'est tout simplement faire fi de la simple réalité des chiffres.

Ouvrons par exemple l'annuaire statistique de l'ONU et voyons la consommation en énergie des pays industrialisés pour constater que malgré son haut niveau de développement (ou n'est-ce pas plutôt grâce à lui ?), la Suisse utilise déjà aujourd'hui l'énergie de façon rationnelle et économique. Pour une unité d'énergie consommée par habitant dans ce pays, il se brûle 1,2 unité en Suède (souvent proposée comme modèle), 1,4 en Allemagne fédérale, 1,8 aux Pays-Bas et 2,4 aux Etats-Unis et au Canada!

Etonnant, non? Et que dire du fait que malgré le nombre plus grand de logements, la consommation de mazout est aujourd'hui plus faible en Suisse qu'il y a vingt ans ? Du fait que la consommation en énergie de l'industrie a reculé de 3 % entre 1970 et 1988, alors que la production de ce secteur de l'économie a progressé de 28 % durant le même temps ?

Ce sont là des faits tangibles. Mais les partisans de mesures coercitives, rivés au dogme selon lequel le libre marché ne s'attaque pas aux vrais problèmes, refusent de les prendre en compte.

Deuxième mythe: les cantons ne font rien. Tout comme ils contestent que l'économie privée ait intérêt à diminuer sa consommation en énergie, les tenants de l'interventionnisme fédéral dénigrent les cantons à qui appartient la souveraineté en politique énergétique. Ils ne font rien, affirment-ils... alors qu'une fois de plus, les faits disent le contraire.

En s'appuyant sur un programme contractuel fixé en 1985, la plupart des cantons - 21 - se sont en effet déjà dotés des bases légales nécessaires à l'introduction de mesures d'économies d'énergie. C'est pour cela qu'il existe, par exemple, des réglementations cantonales sur l'isolation thermique pour 99,6 % de la population suisse. Est-ce pour les petits retardataires qu'il faudrait introduire dans la Constitution l'arsenal qui permettra aux fonctionnaires fédéraux de mettre leur nez dans nos frigos ?

Troisième mythe: la Confédération fera bien son travail. Il est évidemment impossible de prédire à quoi ressemblera la loi d'application de l'article sur l'énergie. Mais ce que l'on peut raisonnablement penser, c'est que si l'approvisionnement en énergie de la Suisse devient de plus en plus contrôlé par des cercles hostiles à l'économie et aux consommateurs, le risque de voir une pénurie artificielle s'installer grandira d'autant.

Il faut rappeler que la Confédération n'est pas dépourvue de compétences énergétiques à l'heure actuelle: mais dans le domaine où elle est toute-puissante, à savoir le nucléaire, l'échec est patent. En quinze ans, Berne a donné l'exemple de son incurie: elle a reculé devant les autorisations, puis les a accordées avant de les retirer en payant une ardoise de 350 millions de francs, à la charge du contribuable évidemment. Jamais les compagnies d'électricité, qu'on attaque pourtant si volontiers, n'ont opéré des choix aussi désastreux!

Parce que l'économie et les cantons font bien leur travail et sont conscients de leurs responsabilités - et de leur intérêt! - au chapitre des économies d'énergie, parce que l'histoire a amplement démontré que l'interventionnisme de la Confédération n'était nullement synonyme de rationalité - bien au contraire! - la conclusion s'impose. Le nouvel article sur l'énergie n'est pas seulement inutile, il est lourd de graves dangers.

Joseph Duquesne

UNANIMITE SUSPECTE

Nous faut-il un article constitutionnel sur l'énergie? De nombreux partis politiques répondent oui, avec une unanimité certes touchante, mais pour le moins ambiguë. En effet, chacun interprète de manière différente les dispositions de ce texte que Berne propose au peuple d'insérer dans la Constitution. Avant d'approuver les yeux fermés ce nouvel article le 23 septembre, les citoyens et citoyennes responsables feraient bien de réfléchir... et de voter non!

Voyons tout d'abord ce qui se passe du côté gauche de l'échiquier politique et chez les "verts": la vieille tendance étatiste a refait surface en beauté et l'on est séduit par l'idée de donner à la Confédération un prétexte interventionniste dans des domaines vitaux pour l'économie de notre pays. La lutte pour une taxe sur l'énergie et pour un article plus "musclé" ayant échoué, on se console en pensant aux belles interprétations et aux amplifications qui pourront naître de ce texte constitutionnel tout neuf dans les futures lois, réglementations, etc. Pour ces milieux, l'article constitutionnel est un premier pas pour "serrer la vis" à l'économie et "corriger" la prospérité suisse.

Et du côté du centre et de la droite, à quoi pense-t-on? On souhaite se donner bonne conscience en "lâchant du lest" pour amadouer la gauche et les "verts". Débarrassé des dispositions les plus bureaucratiquement étouffantes, le nouvel article est un moindre mal, pensent certains stratèges qui sont prêts à vous expliquer doctement que plus solidement assise, la politique énergétique de notre pays sera plus constructive.

A cet engouement pétri d'arrière-pensées pour un article énergétique, seuls résistent les praticiens de l'entreprise au quotidien, les acteurs économiques de toute taille, des arts et métiers à l'industrie, c'est-à-dire ceux qui sont confrontés directement au problème de l'énergie. Et qui connaissent aussi les dures exigences de la concurrence, de la productivité, de la conjoncture en tout point difficile qui est la nôtre. Ils savent que l'utilisation rationnelle des moyens énergétiques est déjà entrée dans les faits; que les lois et dispositions cantonales sont parfaitement suffisantes; que la pénurie (par exemple lors du choc pétrolier) n'a jamais touché sévèrement la Suisse grâce à l'état de sa préparation, notamment celle du secteur privé; et enfin que la Confédération possède déjà suffisamment de compétences pour prendre toutes les mesures utiles en matière énergétique.

Selon eux, eux qui forment ne l'oublions pas la base même de notre confortable niveau de vie, l'article constitutionnel sur l'énergie donnera prétexte à une foule de mesures dirigistes au gré des pressions exercées sur Berne ou des lubies planificatrices de certains. Avons-nous des raisons de ne pas les croire? Votons non à l'article énergétique le 23 septembre: il est au mieux inutile, au pire dangereux!

Cédric Valmont